

DOCUMENT PRÉPARATOIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2026

Ouverture de la séance :

ELU	Présent.e	Absent.e excusé.e	Absent.e	Représenté.e par
Marie-Hélène BERNARD	X			
René LERAY	X			
Annie BENION	X			
Yann-Pier DEREDEL	X			
Mickael HOURMAN	X			
Nolwenn BLOUIN	X			
Alan LE ROUX	X			
Riwanon LABASQUE	X			
Bronwenn PINSCHOF	X			
Aela GUILLERMIC	X			
Yeltaz PIGUEL	X			

Est nommé secrétaire de séance : Annie BENION

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Nolwenn BLOUIN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2026 ;
 - Frais de fonctionnement des écoles de Lanrivain et de Saint-Nicolas-du-Pélem pour l'année scolaire 2025/2026 ;
 - Vente tracteur tondeuse ;
 - Poste agent administratif principal 2^{ème} classe ;
 - Questions diverses
-

1. Délibération - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2026

L'assemblée a été invitée à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 25 juin 2026 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Si aucun élu n'a de remarque à formuler sur sa rédaction, Madame la Maire propose l'approbation du document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2026.

2. Délibération - Frais de fonctionnement des écoles de Lanrivain et de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Madame la Maire rappelle que la commune de Peumerit-Quintin ne disposant pas d'école maternelle et primaire sur son territoire, elle est tenue de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles situées dans d'autres communes et qui accueillent les enfants domiciliés à Peumerit-Quintin.

D'après les courriers des communes de Lanrivain et de Saint-Nicolas-du-Pélem reçues à ce jour, voici un récapitulatif des participations demandées à la commune de Peumerit-Quintin pour les enfants scolarisés au titre de l'année 2025-2026 :

ENFANTS SCOLARISÉS 2025/2026							
COMMUNE	ECOLE	CYCLE	ELEVES	COUT / ELEVE	COUT / CYCLE	TOTAL / COMMUNE	TOTAL DU
ST-NICOLAS-DU-PELEM	PUBLIC	PRIMAIRE	2	819,00 €	1638,00 €	4 622,00 €	10 878,79 €
		MATER.	2	1 492,00 €	2 984,00€		
LANRIVAIN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	3	599,29 €	1 797,87 €	6 256,79 €	
		MATER.	2	2 229,46 €	4 458,92 €		

Après délibération, le Conseil Municipal, 10 voix pour et 1 abstention :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux demandes de participation des communes de Lanrivain et Saint-Nicolas-du-Pélem.
- **APPROUVE** le versement :
- d'une participation de **6 256,79 €** pour la commune de Lanrivain ;
 - d'une participation de **4 622,00 €** pour la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem.

3. Délibération - Vente du tracteur tondeuse.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Peumerit-Quintin dispose d'un tracteur tondeuse de la marque Honda, modèle GCV530, acquis en 2013 pour l'entretien des espaces communaux. Cet équipement n'est plus utilisé depuis que la tonte des espaces verts est assurée par un prestataire extérieur. Son entretien représente un coût significatif pour la collectivité, sans justification au regard de son inutilisation actuelle.

Dans ce contexte, il est proposé de céder ce matériel à un acquéreur privé pour un montant de **500,00 €**, correspondant à sa valeur résiduelle compte tenu de son état. Un acheteur potentiel s'étant manifesté suite à l'annonce publiée le 3 juillet 2026, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à procéder à cette vente et à signer l'ensemble des documents administratifs et comptables nécessaires à sa réalisation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Mme la Maire à vendre le tracteur tondeuse à un acquéreur privé pour un montant de 500,00 €.**
- **AUTORISE Mme la Maire à signer tout document administratif et comptable afférente à la présente délibération.**

4. Délibération – Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et suppression du poste de secrétaire général de mairie.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Générale de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou le cas échéant les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes.

Dans ce cadre, et compte tenu de l'admission au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'agent contractuel actuellement en poste en qualité de secrétaire de mairie, il est proposé de créer un emploi permanent correspondant à ce grade, à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires), en vue de sa stagiairisation.

Cette création s'accompagnera de la suppression de l'emploi actuel de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} novembre 2026, afin d'assurer la cohérence du tableau des effectifs.

Mme la Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de la fonction de secrétaire de mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/12/2026 pour intégrer la création demandée et de supprimer l'emploi actuel au 01/12/2026.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service	Fonction
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	17h30	Secrétaire de mairie
TOTAL		1	1		

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service	Fonction
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique	C	1	1	17h30	Agent des interventions techniques en milieu rural
TOTAL		1	1		

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte la proposition de Mme la maire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2026 et de supprimer un emploi permanent de secrétaire général de mairie à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2026.**
- **DÉCIDE de modifier le tableau des emplois au 01/12/2026.**
- **CHARGE Mme la maire d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitre prévus à cet effet.**

5. Délibération – Décision modificative N° 1 au budget

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération D2026_09_08 du 26 juin 2026, validant le devis de l'entreprise MOLLET pour l'agrandissement du columbarium dans le cimetière de Peumerit-Quintin, il est nécessaire d'engager financièrement le montant du devis.

Pour cela Mme la Maire propose d'effectuer une décision modificative au budget comme suit :

Sens	Section	Opération	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D	Invest.	101	23	231	Columbarium	+ 2 200, 00 €
D	Invest.	118	21	2131	Toiture salle polyvalente	- 2 200,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative telle que prescrite ci -dessus.
- **AUTORISE** Mme la Maire à inscrire cette modification sur le budget 2026.

6. Délibération – Création d'une commission communale pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme la Maire rappelle qu'il est nécessaire de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde aux vues des aléas climatiques (sécheresse, canicule...) et des catastrophes naturelles (incendies, inondations, orages violents, tornades...) qui surviennent sur le territoire français.

Pour cela, Mme la Maire souhaite créer une commission temporaire qui sera chargée de réaliser ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Mme la Maire propose aux élus qui souhaitent participer à cette commission de se manifester.

COMMISSIONS COMMUNALES		
	ÉLU RESPONSABLE	MEMBRES
PCS	Marie-Hélène BERNARD	Annie BENION René LERAY Alan LE ROUX Mickaël HOURMAN

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création de la commissions communales PCS chargée de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

- **DESIGNE** pour la durée de l'élaboration du plan Communal de Sauvegarde, les membres de cette commission communale telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

7. Questions diverses

7.1 Problème de l'eau

Mme la Maire rappelle que le 14 août 2026 elle a pris un arrêté temporaire réglementant le prélèvement d'eau en milieu naturel sur la commune. Cet arrêté fait suite à l'arrêté préfectoral en vigueur et au niveau très bas de certaines rivières de la commune. Elle précise également que le Département des Côtes d'Armor est toujours en « crise sécheresse » à ce jour.

Mme la Maire précise qu'avant de prendre cet arrêté, elle s'est assurée avec Monsieur René LERAY que le puit situé au bourg était accessible aux agriculteurs souhaitant y pomper de l'eau pour abreuver leurs animaux.

Mme la Maire laisse la parole à Monsieur René LERAY, 1^{er} Adjoint qui propose un projet de captage d'eau sur une source avec une réserve souterraine comme celle Coat-Maël. Cette réserve serait accessible à tous.

7.2 Commission Communal des Impôts Directs (CCID)

Mme la maire informe le conseil municipal du courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor concernant les personnes nommées pour siéger à la CCID :

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
BENION Annie DEREDEL Jean-Pierre BLOUIN Nolwenn PINSCHOF Bronwenn GUILLERMIC Aela LABASQUE Riwanon	LE MAGOUROU Jean LE RAY Brigitte LE PROVOST Sylvain GAUTHO Rachelle HOURMAN Mickaël BERTHELIN Simon

Un courrier de notification a été envoyés aux personnes extérieures au conseil municipal.

7.3 Assainissement

Mme la Maire a fait appel à l'entreprise « Les Vidangeurs Bretons » pour vider et nettoyer les fosses toutes eaux communales comprenant la mairie, les logements communaux, la maison de M. Jean LE MAGOUROU ainsi que la salle des fêtes.

Mme la Maire souhaite qu'une partie des frais d'entretien de l'assainissement puisse être inclus dans les charges des loyers communaux.

7.4 Les rendez-vous

- Le 04/09/2029 à 9H00 : Les sénateurs Mme LE HOUEROU et M. LAHELLEC seront à la mairie dans le cadre des élections sénatoriales.
- Mme la Maire a pris contact avec le Conseiller Départemental M. Alain GUEGUEN pour une intervention lors de la prochaine séance du conseil municipal le 22/09/2026 à 20H00
- Le 09/10/2026 à 14H00 une visite du cimetière sera effectuée afin de recenser les concessions en état d'abandon. Cette visite donnera lieu à la rédaction d'un procès-verbal, 1^{ère} étape de la procédure de reprise de concessions.
- BeWare, projet éolien, le 15/10/2026
- La date pour les vœux du maire a été fixée au 22/01/2027 à 19H00.

7.5 Convention de M. LE MAGOUROU pour l'occupation d'un terrain.

Mme la Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite remettre en place le règlement annuel de 20,00 € par M. Jean LE MAGOUROU, conformément à la convention d'occupation d'un terrain communal à titre précaire et révocable signé en date du 5 mars 2018.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette décision.

7.6 Rappel : travaux sur la commune.

Mme la Maire rappelle que plusieurs travaux seront effectués sur la commune à partir du 31 août pouvant occasionner des gênes à la circulation.

- Le 2 et 7 septembre : travaux de curage des fossés sur la route départementale RD 123 du Loc'h à kersolec.
- A partir du 31/08 jusqu'au 25/09, travaux sur le réseau d'électricité. Route barrée au niveau de kersolec (sauf riverains).

7.7 Voirie Kerbargain et Danouët

Mme la Maire a envoyé une demande de devis par mail à l'entreprise SPTP concernant la portion de route à Kerbargain le 04/08/2026, sans réponse à ce jour. Il est également nécessaire de finaliser les travaux sur la route du Danouët.

7.8 Cabinet médical de Maël-Carhaix

Mme la Maire laisse la parole à Mme Annie BENION, Adjointe, qui informe l'assemblée d'une réunion organisée par la mairie de Maël-Carhaix et concernant la réhabilitation des locaux du cabinet médical.

Actuellement il y a 9 médecins sur le cabinet de Maël-carhaix. La commune envisage de réhabiliter les locaux et de faire une extension afin d'améliorer l'accueil des patients.

Une participation aux communes dont les habitants sont patients au cabinet médical sera demandée et donnera lieu à une délibération du conseil municipal lors de la prochaine séance du 22 septembre 2026.

Prochain Conseil Municipal :

22/09/2026 à 20H00

Clôture de la séance : 22H30

**La secrétaire de séance,
Mme Annie BENION
Adjointe au maire**

**La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire**